

la fin de la guerre. Mais si nous continuons à nous en tenir aux principes orthodoxes, il est à prévoir qu'après la guerre nous nous disions: "Il nous faut nous limiter au strict minimum, au plus strict nécessaire. Impossible de dépenser pour le moment; il faut d'abord payer nos dettes". Et le projet en sera encore retardé. Voilà un autre facteur qu'il faudrait se rappeler.

Autre considération: J'ai de bonnes raisons de croire que les Américains habitant les régions intéressées commencent à tourner les yeux vers le Canada et à lui envier certains droits qu'il possède sur les eaux. On sait ce qui peut arriver dans un pays démocratique quand le peuple s'entend pour demander une mesure quelconque. Plus le Gouvernement retardera l'exécution du projet, plus on donnera à l'opinion publique dans l'Etat contigu à l'Alberta le temps de se former et de se faire exigeante. Le maintien des bonnes relations entre les Etats-Unis et le Canada et les intérêts économiques de notre pays sont donc d'accord pour exiger que nous entreprenions la construction du barrage dans le plus court délai possible.

Encore une fois, je félicite le premier ministre et les membres de son ministère d'avoir pris la chose en considération et je me joins à ceux qui ont déjà insisté pour que nous passions aux actes.

L'hon. M. STIRLING: Le premier ministre voudrait-il me dire quelles relations existent entre le bureau du haut commissaire à Londres et le quartier général de l'armée canadienne? Sont-ce deux organismes distincts? Ou bien les messages échangés d'ordinaire entre le Gouvernement ou les ministères du Canada et l'un ou l'autre de ces organismes passent-ils par l'un ou par l'autre de ces organismes?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce sont des organismes distincts. On maintient cependant la liaison entre le bureau du haut commissaire et le quartier général de l'armée à Londres, ce qui permet au haut commissaire de se tenir au courant de toutes les questions qui l'intéressent ou sont d'intérêt commun. Mais le quartier général de l'armée à Londres communique directement avec le ministre de la Défense nationale et celui-ci peut s'adresser directement à son personnel.

L'hon. M. STIRLING: L'officier de liaison est-il attaché au ministère des Affaires extérieures?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il est membre du personnel du haut commissaire. Il est officier de liaison pour le bureau du haut

[M. Blackmore.]

commissaire qu'il doit tenir au courant de toutes les questions sur lesquelles celui-ci désire des renseignements.

L'hon. M. STIRLING: Autre question au sujet du bureau du haut commissaire: Le personnel comprend-il quelqu'un au courant des besoins de l'Angleterre en fait de munitions du genre que produit le Canada? Un homme au courant de ce que l'Angleterre peut désirer au point de vue scientifique?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministère des Munitions et Approvisionnements a son représentant à Londres. Son nom est Charles Banks. Celui-ci représente le ministère à Londres.

L'hon. M. STIRLING: Il ne relève pas de M. Massey?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il relève du ministre des Munitions et Approvisionnements.

L'hon. M. STIRLING: Par conséquent, il n'est pas comptable au haut commissaire, mais au ministre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, il est responsable au ministre. Mais dans toutes ces questions relatives aux bureaux de Londres, on s'efforce de tenir le haut commissaire parfaitement renseigné sur ce qui se passe, afin que, si pour quelque raison, on a besoin de sa collaboration ou qu'il juge à propos de porter certaines questions à l'attention du ministre des Affaires extérieures, il soit en état de le faire.

M. NICHOLSON: Je constate que le gouvernement canadien a nommé en février de l'an dernier, un commissaire en Nouvelle-Zélande. At-on pris des mesures afin que la Nouvelle-Zélande nomme un commissaire au Canada? Le premier ministre a-t-il quelque déclaration à faire à ce sujet?

Le très hon. MACKENZIE KING: Jusqu'à présent, le gouvernement néo-zélandais n'a pu envoyer un haut commissaire au Canada, mais nous recevons avec plaisir celui que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande croirait opportun de nommer. Naturellement, cette nomination n'est pas de notre compétence.

(Le crédit est adopté.)

37. Représentation à l'étranger, y compris les traitements du haut commissaire, des ministres plénipotentiaires, des consuls, des secrétaires et des fonctionnaires nonobstant toute disposition contraire de la loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications, \$593,000.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le comité, j'en suis sûr, apprendra, non seulement avec intérêt mais avec plaisir, que le Gouver-